



PROJET PEDAGOGIQUE

1/ L'accompagnement de l'enfant par la parole

a) Quelques exemples

b) L'intervention de l'adulte dans les conflits d'enfants

Quand les enfants se disputent un objet... que dire?

Quand les enfants se tapent, se poussent, se font du mal... que dire ?

2/ Le professionnel « référent » et les professionnels relais

a) La « référence »

b) Le relais

3/ L'accompagnement individualisé et le respect des rythmes

a) La feuille de rythme pour les bébés

b) Observation et accompagnement individualisé chez les moyens et les grands

4/ Valorisation de l'activité autonome de l'enfant

a) Le sommeil

Aménagement de l'espace de sommeil

Accompagnement de l'endormissement

Règles de vie

b) Les soins du corps

Aménagement de la salle de bain

Accompagnement des soins du corps

Règle de vie

c) Repas

Aménagement des espaces repas

Accompagnement du repas par l'adulte

Règle de vie pendant le repas

d) Le jeu

Aménagement de l'espace de jeu

Les différents espaces de jeu

Accompagnement des temps de jeu

Règles de vie pendant les temps de jeu

5/ Mise à disposition des objets personnels de l'enfant

a) Aménagement

b) Accompagnement

6/ Respect de l'intimité de l'enfant et de sa famille

a) L'intimité de l'enfant à la crèche

b) Confidentialité des échanges parents/professionnels

c) Les transmissions

7/ Rôle et place du parent

a) Etre avec son enfant

b) Coopération parent / professionnels pour l'accompagnement des enfants

1/ L'accompagnement de l'enfant par la parole

Une grande partie de l'accompagnement des enfants à la crèche se fait par la parole. L'équipe souhaite communiquer avec l'enfant respectueusement, favoriser sa construction de l'estime de lui-même, lui permettre de prendre conscience de sa propre existence d'individu dans le groupe et instaurer avec lui des relations de confiance.

- ⌚ Avant tout geste, toucher ou évènement, les adultes mettent en mots leurs actions envers les enfants. Ces paroles aident les enfants à élaborer leur sécurité affective à la crèche en leur permettant d'anticiper et de comprendre ce qu'il leur arrive tout au long de la journée.
- ⌚ Les adultes mettent en mots les actes et les ressentis des enfants : ainsi ils reconnaissent leurs émotions, leurs sensations, leurs désirs et leurs actions, afin de leur permettre d'élaborer leurs pensées et d'enrichir leurs moyens d'expression.
- ⌚ Les adultes encouragent les enfants à exprimer leurs ressentis et leurs désirs par la parole.

a) Quelques exemples

Pour cela, voici les idées qui donnent le cadre de nos échanges avec les enfants :

- poser des questions ouvertes ne cherchant pas à induire une réponse
- s'exprimer factuellement et le plus **objectivement** possible (ex : « je vois que... », « Untel a pris ton jouet... », « tu n'es pas content... »)
- laisser les enfants s'exprimer
- respecter leur silence aussi bien que leurs paroles
- leur adresser des paroles **précises** avec des mots **simples** qu'ils connaissent
- **les observer** avant de leur parler pour poser des mots juste sur une situation
- **valoriser** leurs actions (ex : « tu es habile », « tu sais faire cela seul, je t'ai déjà vu le faire »), sans les féliciter tout le temps (décrire, ne pas évaluer)
- **reconnaître et mettre en mots** leurs **émotions**, leurs **sensations**, leurs **désirs** même quand nous sommes en désaccord (ex : « tu as très envie de faire cela, mais ce n'est pas permis »)
- appeler un chat : un chat, « **parler vrai** »
- faire de l'humour à condition que les enfants puissent comprendre car ils n'ont pas la capacité de comprendre le sens figuré des mots

- appeler les enfants par leur prénom
- se mettre au niveau de l'enfant et proche de lui pour qu'il comprenne qu'on s'adresse à lui en particulier
- être patient, parler calmement

Nous éviterons donc :

- les jugements ex : « ton dessin est magnifique ! » → « Oh, tu as fait beaucoup de cercles rouges ! » (un compliment descriptif est une meilleure reconnaissance qu'un jugement de valeur), « c'est méchant de taper » → « Ce n'est pas permis à la crèche »
- le chantage ex : « si tu ne fais pas cela, alors cela se passera comme cela »
- crier, jurer
- interpréter
- les surnoms qui ont soit une valeur affective et sont utilisés en famille, soit peuvent être stigmatisant ex : « mon chéri », « petit bonhomme »
- s'adresser à plusieurs enfants en même temps ou à un enfant de loin
- mentir ou arranger la vérité ex : « ton papa est juste parti 5 min ». S'il part pour la journée, il faut que l'enfant le sache, pour qu'il puisse avoir confiance
- « ce n'est pas grave » → les choses n'ont pas la même importance pour un enfant que pour un adulte, il est important de reconnaître que l'enfant est affecté sans dramatiser

b) L'intervention de l'adulte dans les conflits d'enfants

Quand les enfants se disputent un objet... que dire?

- Essayer de savoir ce qui s'est passé. Nous avons pu observer très souvent que si l'adulte met en mots ce qui s'est passé en **nommant** les enfants et les actes, alors les enfants s'apaisent car leur désarroi est reconnu. Ex : « Untel t'a pris ton camion alors que tu n'avais pas fini, et toi tu n'es pas content. »
- **Encourager les enfants à dire quand ils ne sont pas d'accord** et à **se débrouiller seul** dans leur conflit d'avantage par la parole que par les gestes.

Notre discours vise à expliquer aux enfants que la violence est à proscrire et que la parole peut apporter des solutions. Être autorisé et encouragé à s'exprimer aide à construire son estime de soi.

- Il est même possible de dire à un enfant : « quand tu auras décidé que tu as fini de jouer avec cela, tu pourras le donner à untel qui le veut aussi », et parfois ça marche !
- On ne leur demande pas de prêter, ils n'en sont pas encore capables ; on peut proposer des collaborations seulement chez les grands en fin d'année.

Quand les enfants se tapent, se poussent, se font du mal... que dire ?

- Les encourager à se sortir seul de la situation ; ainsi ils peuvent construire petit à petit leur confiance en eux-mêmes et trouver des ressources même quand l'adulte n'est pas disponible.
- Les encourager à dire qu'ils ne sont pas d'accord, à se protéger, à s'en aller, ou à solliciter l'aide d'un adulte (dernier recours).
- Accompagner les deux enfants quel que soit leur acte dans la situation. Souvent un enfant qui a un comportement agressif a lui-même été dérangé ou agressé un peu avant ; c'est à nous d'avoir suivi ce qui s'est passé pour avoir des mots justes. Ex : « c'est interdit de faire du mal à un enfant, même s'il t'as pris ta place et que tu n'es pas content, il faut que tu lui parles, je vais t'aider. »

2/ Le professionnel « référent » et les professionnels relais

a) La « référence »

Le jeune enfant se construit psychiquement à travers les liens d'attachement qu'il établit avec les personnes qui prennent soin de lui. Grâce à des liens **stables, fiables et continus**, il acquiert les ressources et la **sécurité affective** qui lui permettront de se séparer de ses parents, de conquérir son autonomie et d'aller à la rencontre du monde extérieur et de l'autre.

L'équipe pédagogique de la crèche se compose de cinq professionnels. Elle accueille quinze enfants répartis en trois groupes en fonction de leur maturité. Chaque groupe est accompagné préférentiellement par un professionnel « **référent** ». Ce professionnel connaît bien, et est bien connu, de chaque enfant du groupe et noue avec leur famille une relation privilégiée et de confiance. Cette modalité d'accueil favorise **l'individualisation** et la **personnalisation** de l'accompagnement.

L'équipe veille également à ce que cette relation d'attachement soit un soutien qui permette à l'enfant d'aller à la découverte de ce qui l'entoure, mais ne devienne pas une relation de dépendance forte qui pourrait être nuisible pour l'enfant et l'empêcherait de trouver assurance et ressources auprès des différents

professionnels de l'équipe. Il est important pour l'équipe de différencier soins professionnels et relation affective.

Concrètement, le référent accompagne les enfants du groupe pour le repas et les soins du corps. Dans le groupe des plus jeunes, il accompagne aussi l'endormissement. Les temps de jeux sont accompagnés par tous les professionnels et les parents de permanence.

- ⌚ Quand le référent n'est pas disponible pour donner un repas ou faire un soin ou est absent, un autre professionnel prend son relais auprès du groupe.
- ⌚ Quand le parent d'un enfant est de permanence, lui seul accompagne son enfant dans ses soins en accord avec l'organisation de la vie du groupe.

b) Le relais

En l'absence d'un référent, c'est l'éducatrice de la crèche qui travaille de manière transversale avec les trois groupes et qui le remplace pour accompagner les enfants. C'est un repère pour les enfants ; ainsi, ils savent toujours qui va s'occuper d'eux. En absence de l'éducatrice, c'est la responsable technique qui remplace le référent absent.

3/ L'accompagnement individualisé et le respect des rythmes

Chaque enfant étant différent, les professionnels de la crèche ont choisi d'individualiser leur accompagnement au sein du groupe. Pour ses repas, son sommeil ou ses jeux, les paroles et les actes des adultes sont adaptés à chaque enfant tout en tenant compte des contraintes liées à l'accompagnement du groupe dans son ensemble.

a) La feuille de rythme pour les bébés

Chez les plus jeunes, les professionnels s'adaptent au rythme et aux besoins physiologiques des enfants pour leur sommeil et leur repas en se référant à une **feuille de rythme** : diagramme où sont notées les informations concernant le rythme physiologique d'un bébé (endormissement, sommeil, repas, change, température, lavage du nez, prise de médicament) sur les 24 heures de la journée. Elle met en évidence les **constantes** (la routine du bébé) et les **variables** dans le développement du bébé (ex : maladie, réveil nocturne inhabituel, évènement affectant la vie émotionnelle de l'enfant et de sa famille...).

Chaque feuille est personnelle et confidentielle. Elle est remplie par les parents de l'enfant comme par les membres de l'équipe professionnelle et

concerne aussi bien ce qui se passe à la maison (la nuit du bébé et son petit déjeuner, par exemple) qu'à la crèche. Elle favorise ainsi une **continuité** des soins entre le foyer familial et la structure d'accueil.

A la crèche, elle est aussi un outil de transmission d'informations entre les professionnels qui accompagnent le bébé pendant la journée et permet un accompagnement individualisé de chaque enfant en fonction de ses rythmes.

b) Observation et accompagnement individualisé chez les moyens et les grands

En grandissant, les rythmes des enfants ont tendances à être plus réguliers, ce qui permet aux enfants de partager des temps de vie collectifs. Toutefois, les professionnels se basent sur leurs observations et continuent à accompagner les enfants de manière individualisée.

Concrètement, dans les groupes des grands et des moyens, le repas est pris collectivement, quand les capacités motrices et psychiques des enfants le leur permettent. Pour les siestes, les professionnels tiennent compte des besoins de sommeil de chacun. L'enfant est couché quand il est fatigué et se réveille naturellement.

4/ Valorisation de l'activité autonome de l'enfant

Afin d'accompagner l'enfant sur le chemin de son autonomie grandissante et **progressive**, mais aussi favoriser la **construction de l'estime de lui-même**, les professionnels de la crèche veillent à valoriser l'activité autonome de chaque enfant, c'est-à-dire tout ce que l'enfant fait (ou pas) et qui naît de **sa propre initiative**. Tous les domaines de la vie de l'enfant sont concernés : ses jeux, son sommeil, ses repas et les soins de son corps. Pour chacun de ces domaines, les professionnels ont pensé l'aménagement de l'espace, l'accompagnement de l'enfant par l'adulte et les règles de vie du groupe.

a) Le sommeil

Aménagement de l'espace de sommeil

- ⌚ Chaque enfant a un lit personnel et personnalisé.
- ⌚ Pour assurer la continuité avec les pratiques familiales, les parents ont la possibilité d'aménager et de décorer le lit de leur enfant (coussin, boudin, photo...).

Accompagnement de l'endormissement

- ⌚ Les rythmes des enfants sont respectés, les enfants sont couchés quand ils sont fatigués et se réveillent naturellement.
- ⌚ Les professionnels accompagnent les enfants pour l'endormissement afin que l'enfant se sente suffisamment sécurisé en l'absence de ses parents pour s'endormir. Progressivement, les professionnels visent à ce que l'enfant puisse avoir suffisamment de ressources en lui pour s'endormir seul ; mais si l'enfant n'est pas rassuré, il sera accompagné par un adulte.
- ⌚ L'adulte veille à prévenir l'enfant un peu avant le moment du coucher pour lui permettre d'anticiper ce moment qui peut être inquiétant et réactiver les angoisses de séparation. Si l'enfant refuse de se coucher, l'adulte peut différer le moment du coucher ou prendre le temps de négocier avec l'enfant et tenter de comprendre la cause du refus.

Règles de vie

- ⌚ Il est demandé aux enfants de respecter le sommeil des autres et de ne pas réveiller ou empêcher de dormir un autre enfant.
- ⌚ Pour éviter des allers et venues, ou la présence de personnes peu connues des enfants, qui pourraient être insécurisants et gêner leurs endormissements, les **parents n'entrent pas dans les dortoirs en dehors des périodes d'adaptation.**

b) Les soins du corps

Aménagement de la salle de bain

- ⌚ Chaque enfant possède deux casiers individualisés pour ses affaires. L'un sert à ranger les vêtements du jour, la serviette de toilette et les produits d'hygiène, l'autre sert à ranger les vêtements de rechange et les traitements médicaux éventuels (hors de portée des enfants).
- ⌚ Selon les compétences motrices et psychiques de l'enfant, l'adulte l'encourage à être acteur des moments de soin de son corps. Pour cela, il existe un escalier qui permet à l'enfant d'atteindre seul la table de change et de se servir lui-même une serviette et un gant.
- ⌚ Quand les compétences de l'enfant le lui permettent, il lui est proposé de participer au change de sa couche debout près du lavabo à hauteur d'enfant. Ce dernier lui permet de se tenir, humidifier lui-même son gant, se laver, mettre son linge dans le panier de linge à laver et mettre sa couche à la poubelle. Tous ces actes sont proposés progressivement aux enfants en fonction de leurs capacités et accompagnés par les paroles de l'adulte.

- Ⓟ Lors du change debout, l'adulte est assis sur un tabouret afin d'être près de l'enfant et à sa hauteur.
- Ⓟ Avant de commencer, les professionnels veillent à ce qu'il y ait toujours suffisamment de matériels nécessaires au change afin de ne pas faire d'allers et venus pendant le temps de soin et avoir une relation continue, sans rupture, avec l'enfant.

L'accompagnement des soins du corps

- Ⓟ Avant d'effectuer tout soin du corps de l'enfant, l'adulte le prévient pour lui permettre **d'anticiper** ce qui va lui arriver.
- Ⓟ L'adulte invite l'enfant à entreprendre un moment de soin partagé et celui-ci n'est possible qu'avec **l'accord** de l'enfant. En cas de refus, l'adulte diffère le moment du change ou prend le temps de négocier avec l'enfant et tente de comprendre la cause du refus. Un soin du corps ne peut se faire dans la contrainte.
- Ⓟ L'enfant est encouragé à participer mais il n'y a pas d'obligation, ses choix sont respectés.
- Ⓟ L'adulte veille à ce que ce moment soit consacré aux soins du corps. Si l'enfant joue, l'adulte lui rappelle tranquillement ce qu'ils sont en train de faire ensemble. Il est aussi attentif à l'ambiance de ce moment et aux inquiétudes ou à l'excitation qui peut naître pendant ce moment.
- Ⓟ L'adulte garantit à l'enfant un moment d'intimité. Les **parents ne peuvent pas entrer dans la salle de bain pendant les soins du corps d'un enfant qui n'est pas le leur**. La présence d'autres enfants n'est pas souhaitée, l'adulte privilégie une relation individuelle de qualité.

Règle de vie

- Ⓟ Les enfants ne sont pas nus en dehors de la salle de bain.
- Ⓟ Tous les actes de soins du corps se font uniquement dans la salle de bain, lieu **repère** et **d'intimité** pour les enfants (habillage, déshabillage, change...).

c) Repas

Aménagement des espaces repas

- Ⓟ Chaque groupe possède un espace repas qui lui est propre.
- Ⓟ Il est aménagé en fonction des compétences des enfants avec un **meublé adapté** : un fauteuil adulte pour donner les repas dans les bras aux plus jeunes, puis une petite table pour les repas à deux, puis une grande table

basse et des chaises à accoudoirs pour les moyens et une table plus haute et des chaises sans accoudoirs pour les plus âgés.

- ⌚ Les ustensiles du repas sont également adaptés aux compétences des enfants.
- ⌚ Chaque enfant à sa place à table pour éviter les conflits, **matérialiser sa place symbolique** dans le groupe et se repérer dans l'espace. Celle-ci n'est pas occupée pas un autre enfant même en cas d'absence. L'adulte a également une place fixe.

Accompagnement du repas par l'adulte

- ⌚ Chez les plus jeunes, l'adulte propose les repas en fonction des rythmes des enfants (Cf feuille de rythme). Quand ils grandissent et que leur rythme est plus régulier, l'adulte fixe un tour de rôle identique chaque jour (sauf évènement particulier) afin que les enfants puissent se repérer dans le temps, construire progressivement leur capacité à attendre et savoir quand (après qui) ils vont manger et être rassurés.
- ⌚ Dans les groupes des moyens et des grands, le repas est pris collectivement et accompagné par le référent du groupe ou son relais.
- ⌚ L'adulte encourage et valorise la participation active des enfants au repas. Quand les compétences motrices des enfants le leur permettent, ils mangent seuls, puis se servent seuls ; et enfin les plus âgés mettent la table et vont chercher le chariot à tour de rôle.
- ⌚ En début de repas, l'adulte présente tous les plats.
- ⌚ L'enfant choisit de manière autonome ce qu'il veut manger, la quantité (dans la mesure des règles de diététique adaptées à son âge) et **l'ordre** dans lequel il mange.
- ⌚ L'adulte respecte les **choix** des enfants, il n'y a aucune obligation à manger, ni même aucune incitation ou chantage.
- ⌚ L'adulte veille à ne pas créer de rupture dans l'accompagnement du repas en ayant vérifié au début du repas qu'il a tout le matériel nécessaire afin de ne pas se lever ou faire d'allers et venues.

Règle de vie pendant le repas

- ⌚ La manipulation des aliments afin de découvrir les aliments est permise ; mais il n'est pas possible de jouer à table.
- ⌚ Les enfants mangent assis. Le repas se termine quand ils quittent la table.
- ⌚ L'adulte veille à l'ambiance ; il n'est pas permis de crier ou de jeter des objets par exemple.

- ⌚ Il est permis aux enfants d'apporter leurs objets personnels au repas, si la présence de ceux-ci les rassure.

d) Le jeu

Aménagement de l'espace de jeu

- ⌚ Les jeux mis à disposition ou proposés sont choisis **en fonction des besoins** des enfants (tirer, manipuler, grimper, se cacher, se nicher, imiter...).
- ⌚ Les jeux mis à disposition ont des **places fixes** afin que les enfants puissent les retrouver chaque jour, quand ils en éprouvent le besoin.
- ⌚ Chaque jeu ou activité a un **espace propre et est suffisamment grand** pour que l'enfant soit à l'aise pour jouer. Certains espaces de jeu possèdent un nombre de places limité.
- ⌚ Les adultes doivent remettre les jeux à leur place régulièrement quand les enfants ne jouent plus, afin de garantir des **espaces de circulation** et un espace de vie agréable et ordonné.

Les différents espaces de jeu

- ⌚ **L'espace des bébés** : Il est aménagé afin de créer un lieu où les plus jeunes seront **protégés** des jeux et des déplacements des enfants plus matures, et dans lesquels ils pourront être **libres** de leur mouvements afin d'acquérir à leur rythme de nouvelles compétences motrices et psychiques.
Pour cela, les enfants jouent dans cet espace :
 - a) sur des tapis fermes afin qu'ils puissent prendre les **appuis stables** nécessaires à leurs mouvements et leur déplacements.
 - b) avec des boîtes de jeux individuelles afin que ceux qui ne se déplacent pas encore puissent **retrouver facilement des objets connus**, ce qui les sécurise.
 - c) Les enfants qui ne se déplacent pas encore sont également placés par l'adulte toujours au même endroit de l'espace afin qu'il puisse s'y repérer facilement.
 - d) L'accès à ce lieu pour les plus grands est réglementé (entrée avec accord d'un adulte, pas de gros véhicule, attitude calme)
- ⌚ **L'atelier** : Destiné aux plus grands, il se compose de 2 espaces : un espace où les enfants ont la possibilité de choisir librement des jeux placés à leur hauteur, qui nécessitent calme et concentration (type encastrement,

puzzle, dessin, gommettes...) et un espace où sable, peinture et eau sont à disposition. Le nombre de places y est limité : 5 enfants maximum par espace.

- ⌚ **La grande salle de jeu** : La salle commune s'organise en plusieurs petits espaces, où différents jeux sont proposés : voiture, animaux, jeu de construction, craie, structure motrice, balançoire, dînette, poupons...

Accompagnement des temps de jeu

- ⌚ Aucun jeu ou activité n'est dirigé ou obligatoire.
- ⌚ L'équipe pédagogique met à disposition des jeux ou propose des activités vers lesquels les enfants vont librement **en fonction de leurs désirs propres**.
- ⌚ Ils y jouent le temps qu'ils veulent et de la façon dont ils veulent.
- ⌚ Il y a toujours un adulte présent dans l'espace de jeu, **assis** (les déplacements peuvent être insécurisants pour les enfants), **attentif** et **disponible** pour les enfants.
- ⌚ Les adultes interviennent le moins possible quand les enfants jouent afin qu'ils soient **maîtres de leurs initiatives**. Mis à part les parents envers leur propre enfant, nous encourageons les adultes à ne pas initier ou diriger de jeu, ce qui peut être assez intrusif pour les enfants et contraire à un accompagnement vers l'autonomie.
- ⌚ Les interventions des adultes veillent à **encourager et valoriser** les initiatives autonomes des enfants et à **suivre les règles établies dans le groupe**.
- ⌚ L'adulte veille à l'ambiance et au nombre d'enfants dans un même espace. C'est **uniquement quand l'ambiance n'est plus sereine que l'adulte peut proposer ou orienter** un ou des enfants vers un autre jeu ou un autre espace.

Règles de vie pendant les temps de jeu

- ⌚ Les adultes veillent à ce que les enfants respectent le jeu des autres (ne pas déranger l'autre, ne pas prendre le jeu utilisé par un autre, respecter le choix d'un enfant de jouer seul...).
- ⌚ Il n'est **pas possible** pour les enfants de **déplacer** les **jeux de l'atelier** (puzzles, feutres, ustensiles du sable...), ainsi que la **pâte à modeler** ou les jeux se faisant à table et possédant de **petites pièces** qui peuvent être dangereuses pour les plus jeunes.
- ⌚ Seules les balles peuvent être lancées.

- ⌚ Certains espaces de jeu ont un nombre de places limité (Maison des enfants : 5, Jeu à table : 4 ou 5 max, espace sable/peinture/eau : 5).
- ⌚ Les adultes veillent à l'ambiance sonore et demandent aux enfants de s'exprimer calmement dans la crèche. Ils peuvent leur rappeler qu'il est possible de crier lors des jeux en extérieur. Les adultes s'expriment donc calmement et à bas niveau sonore.

5/ Mise à disposition des objets personnels de l'enfant

Dans le contexte de la crèche, chaque enfant est séparé de ses parents, ce qui génère chez lui des sentiments d'angoisse plus ou moins supportable. Ses objets personnels (peluche, jouet, tétine...) peuvent matérialiser un **lien symbolique**, entre le milieu familial et le lieu d'accueil. Ils deviennent « outil » de réconfort, de réassurance, d'apaisement, quand des événements l'inquiètent (quand il s'endort, quand un adulte ou un enfant arrive ou part de la crèche, lors d'un conflit avec un autre enfant...). Il existe autant de situations différentes que d'enfants.

a) Aménagement

Nous déduisons de cela et de nos observations que personne mieux que l'enfant ne sait quand et comment utiliser ses objets personnels. Nous avons décidé donc de créer un espace personnel à chaque enfant (casier accessible dans la salle de jeu), afin qu'il puisse ranger ses objets seul, et les trouver quand il en ressent le besoin.

b) Accompagnement

Nous avons également décidé d'induire le moins possible l'utilisation des objets personnels des enfants, tout en respectant les choix des enfants. Quand nous trouvons un objet personnel abandonné dans la crèche, nous le replaçons dans le casier individuel de l'enfant prévu pour les objets personnels afin qu'il puisse le retrouver s'il en a besoin.

- ⌚ Pour les siestes des bébés, si nous avons observé que l'enfant utilise un objet pour s'endormir nous le plaçons dans son lit pour qu'il puisse le trouver quand il n'a pas encore la capacité de le trouver et l'emporter seul. Nous agissons aussi en fonction de ce que nous connaissons des habitudes de l'enfant dans sa famille.
- ⌚ Pour les plus grands, de la même manière nos observations nous guident. Si l'enfant souhaite ou ne souhaite pas utiliser ses objets personnels, nous

l'écoutons. Il peut l'emmener où il veut (à table, en sortie, dans la salle de bain...), il décide et nous ne portons aucun jugement.

C'est seulement en cas de gros chagrin qu'il nous arrive de proposer à l'enfant ses objets personnels, car il arrive que les émotions très fortes ne permettent pas à un enfant de penser à ses propres ressources.

6/ Respect de l'intimité de l'enfant et de sa famille

La crèche parentale est un petit lieu d'accueil familial et convivial où chacun se connaît et se reconnaît. L'équipe veille toutefois à ce que les enfants et les parents aient des espaces personnels et d'intimité au sein de la collectivité.

a) L'intimité de l'enfant à la crèche

Les soins corporels sont effectués exclusivement dans la salle de bain de manière individuelle et toujours avec un adulte bien connu de l'enfant (son parent ou un professionnel de l'équipe pédagogique). Ainsi, l'enfant et l'adulte peuvent être en relation individuelle et intime plusieurs fois dans la journée. Il est demandé aux parents de ne pas aller dans la salle de bain quand un enfant y effectue un soin afin de garantir cette intimité et ce moment de relation individuelle et privilégiée.

Le dortoir aussi est un espace calme et intime où les parents ne peuvent entrer afin que chacun puisse s'endormir tranquillement sans assister à des allers et venues insécurisants.

Quand un enfant exprime le besoin de s'isoler ou quand nous estimons qu'il est préférable qu'un enfant soit seul, il est possible de lui proposer d'aller se reposer dans son lit qui lui est exclusivement réservé, ou de s'installer pour jouer dans une des deux tentes que l'ont peut installer dans la salle de jeu.

b) Confidentialité des échanges parents/professionnels

Les informations concernant la vie de l'enfant : ses jeux, ses goûts, ses habitudes, sa santé, ses émotions, son développement... ne sont échangées qu'entre professionnels ou entre parents et professionnels. De la même manière, les échanges entre les parents et les professionnels concernant la vie de la famille restent confidentiels et ne sont pas communiqués aux autres adhérents.

c) Les transmissions

Nous nommons ainsi les échanges qui se font matin et soir entre le professionnel qui accueille les parents et ceux-ci. Le matin, le parent transmet au professionnel qui l'accueille toutes les informations de la vie de l'enfant qui permettront à l'équipe de l'accueillir de manière individualisée (humeur, qualité de sommeil, alimentation). Le soir, le professionnel qui accompagne les retrouvailles transmet au parent quelques anecdotes concernant le vécu de l'enfant dans la journée et, si nécessaire, le récit des événements de la journée qui peuvent avoir des conséquences sur la vie de l'enfant en famille. Les transmissions sont **confidentielles** et faites **uniquement par les professionnels**. Nous conseillons aux parents de ne pas faire de transmissions sur la vie de la crèche aux autres parents, mais de laisser faire les professionnels qui connaissent bien la vie de l'enfant et ont une vision plus globale des situations.

Quand il arrive que plusieurs parents attendent pour les transmissions, il est important que chacun veille à rester suffisamment **à distance pour garantir l'intimité des échanges**.

7/ Rôles et place des parents en permanence

La permanence est :

- Ⓟ Avant tout un moyen pour le parent de partager avec son enfant un temps de sa vie collective,
- Ⓟ Un temps pour l'enfant pour profiter de l'accompagnement de son parent au sein de la collectivité,
- Ⓟ Un temps pour le parent bénévole pour participer au bon fonctionnement de la crèche et garantir en collaboration avec les professionnels un accueil de qualité pour les familles.

a) Etre avec son enfant

La crèche est pour l'enfant un lieu de séparation, car, chaque jour, il y est accueilli en l'absence de ses parents. L'enfant peut donc avoir des difficultés à comprendre le concept de permanence et la place de son parent pendant celle-ci. Il peut être inquiet de voir son parent s'éloigner de lui dans la crèche, avoir besoin d'être en contact très proche avec celui-ci (forte demande à être dans les bras...) et avoir du mal à supporter qu'il soit en lien avec d'autres enfants.

Doit-il le partager avec les autres enfants comme il doit le faire avec les professionnels ? Non, parents et professionnels rassurent l'enfant sur le fait que le parent de permanence est là avant tout pour être avec son enfant. Le parent veille donc à prévenir son enfant de ses déplacements et s'assure que le relais a été passé aux professionnels quand il souhaite faire une pause et quand il quitte la crèche.

b) Coopération parent / professionnels pour l'accompagnement des enfants

Parents et professionnels occupent des **places** différentes auprès des enfants :

- Ⓟ Les professionnels ont des compétences pédagogiques : ils organisent l'environnement, ils créent avec les enfants des liens de nature professionnelle visant à leur garantir la sécurité affective qui leur est nécessaire en l'absence de leurs parents et assurent les soins nécessaires à leur bien-être.
- Ⓟ Pendant les permanences, les parents, premiers éducateurs de leur enfant, assurent l'accompagnement et les soins nécessaires au bien-être de leur enfant. Ils participent à l'accueil du groupe d'enfants dans le respect du projet pédagogique (cf référence : ils ne font pas de soin à des enfants qui ne sont pas le leur ; activité autonome : ils initient pas le jeu à la place des enfants...)

Les différentes **responsabilités** des parents en permanence sont donc :

- Ⓟ Assurer la sécurité physique et psychique des enfants en collaboration des professionnels :
 - veiller à ce que tous les espaces de jeu soient sous le regard attentif d'un adulte,
 - faire respecter les règles, limites et interdits,
 - orienter les enfants vers un professionnel référent en cas de besoin (conflit, consolation).
- Ⓟ Effectuer les tâches nécessaires au bon fonctionnement de la crèche.
- Ⓟ Assister les professionnels dans leur accompagnement des enfants : installation, nettoyage et rangement des jeux.
- Ⓟ Accompagner les enfants en activité en accord avec les professionnels : ne pas hésiter à faire des propositions (sortie, lecture...) et à en discuter avec les professionnels qui évalueront les contraintes et les possibilités.

Exemple concret : le repas

Le professionnel :

- Ⓟ A élaboré en équipe l'organisation du repas et l'accompagnement des enfants pendant celui-ci.
- Ⓟ Favorise et valorise la participation active et consentie de chacun
- Ⓟ Est responsable de l'ambiance dans le groupe
- Ⓟ Garantit la sécurité affective des enfants dont les parents sont absents
- Ⓟ Aide au lavage des mains des enfants
- Ⓟ Participe à l'installation du mobilier

- Ⓟ Aide, si nécessaire, les enfants à manger et à se servir

Le parent de permanence :

- Ⓟ Participe au lavage des mains des enfants avec leur accord
- Ⓟ Participe à l'installation du mobilier
- Ⓟ Accompagne le repas de son propre enfant, mais n'intervient pas dans celui des autres
- Ⓟ Soutient le professionnel dans l'accompagnement de l'activité autonome des enfants
- Ⓟ Aide le professionnel à garantir une ambiance sereine au repas